



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 janvier 2005**

**Subvention au Tennis Olympie Pexinois**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 janvier 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers* :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers* :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005**

DELIBERATION D20050005

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de ses séances du 25 mai 1987 et du 19 février 1988, le Conseil municipal acceptait de mettre gratuitement à disposition du Tennis Olympic Pexinois un terrain afin qu'il y réalise 2 courts de tennis. Par ailleurs, la Ville de Niort s'engageait à garantir l'emprunt contracté par l'association auprès du Crédit Mutuel Océan.

Par délibération du 15 décembre 1997, le présent Conseil réduisait sa garantie à 50 % du montant total du prêt, soit 11 738,57 € (77 000 F), plus les intérêts, frais et accessoires.

Aujourd'hui, le Tennis Olympic Pexinois ne peut plus faire face au remboursement de son prêt bancaire. Il demande donc à la Collectivité d'intervenir conformément à ses engagements.

Il est à noter que le Crédit Mutuel accepte le principe d'un remboursement anticipé des sommes restant dues sur l'emprunt soit un montant de 8 120,66 €.

Par ailleurs, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004, l'association avait alerté la Ville de Niort de cette situation financière. Mais, elle a dû payer, en novembre, l'annuité 2004 soit 2 951,85 € provoquant ainsi un déficit important dans ses comptes.

Aussi, je vous propose d'accorder une subvention à l'association d'un montant de **11 073 €** correspondant d'une part au montant du remboursement anticipé du prêt et d'autre part à l'annuité 2004. En contrepartie, l'association s'engage à rembourser intégralement son prêt qui, par voie de conséquence, mettra fin à la garantie solidaire liant la Ville de Niort.

*Imputation : 65.400 6574 # 04251*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention jointe,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à la signer.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Françoise BILLY**

[Ordre du jour](#)